

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## AR Prefecture

Séance du 27 octobre 2025

083-218301455-20251027-79-DE

Reçu Le 20/10/2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept octobre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

**Etaient présents** : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUN Lucien, LANXADE Constance, POSTAL Marie-Françoise.

**Etaient absents** : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, MEZIERE Stéphanie, MOISSON Michel (procuration à Elisabeth Coulomb).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que par délibération en date du 11 avril 2025, le conseil municipal avait approuvé le projet 2025/2026 de la Coopérative Oléicole sur le bâtiment communal cadastré section AB n°741 sis au 2 place du Moulin à Huile.

Il indique qu'il convient aujourd'hui de signer une convention de partenariat avec la Coopérative Oléicole la Varageoise pour l'opération de création d'une boutique en circuit court, la commune étant propriétaire des locaux.

Cette convention définit les modalités de coopération entre « le chef de file » qui sera la Coopérative et la commune de Varages en tant que propriétaire. Ce partenariat a pour objet la création d'une boutique en circuit court.

Monsieur le Maire précise que le coût de cette opération sera pris en charge par la Coopérative Oléicole qui va déposer une demande d'aide au titre du Plan Stratégique national FEADER de la Région PACA et souligne que la commune ne participera pas financièrement à ce projet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'opération de création d'une boutique en circuit court entre la Coopérative oléicole la Varageoise en tant que « chef de file » et la commune de Varages en tant que propriétaire des locaux dans la mesure où la commune ne participera pas financièrement à ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire  
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance  
DAVIN Yves

N°79

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA  
COOPERATIVE OLEICOLE  
DE VARAGES POUR  
L'OPERATION DE  
CREATION D'UNE  
BOUTIQUE A CIRCUIT  
COURT**

DEPARTEMENT  
DU VAR

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la  
convocation :

20 octobre 2025

Nombre de  
conseillers en  
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0